



CH-3003 Berne, Mai 2014

Aide à l'exécution Feuille d'information n°2

Cultures sous abri (serres, tunnels, châssis)

Objectif et obligation légale

Les explications ci-dessous permettent une application uniforme de l'ordonnance sur les paiements directs et de l'ordonnance sur la terminologie agricole. Elles sont obligatoires pour les services chargés de l'exécution.

Statut des surfaces cultivées sous abri pour les paiements directs

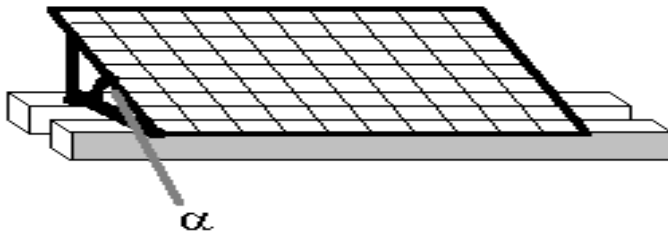
Les surfaces cultivées sous abri toute l'année font partie de la surface agricole utile (art. 14 OTerm). Aucun paiement direct n'est octroyé pour des surfaces sous serres **reposant sur des fondations en dur** (art. 35 al. 7 OPD). On entend par « fondations en dur », aussi bien des éléments ayant une fonction portante que ceux ayant une fonction d'ancrage. Cela concerne particulièrement les types de fondations courants mentionnés ci-dessous:

- Semelle filante en béton coulé sur place ou préfabriqué
- Semelle ponctuelle; la serre est maintenue par plusieurs éléments en béton (en béton coulé sur place ou préfabriqué)
- Autres types de fondations usuelles, indépendamment du matériau utilisé

Ces types de fondations ou éléments de construction sont en général utilisés pour des serres destinées à rester plusieurs années au même endroit. Dans le formulaire coordonné de relevé des données relatives aux exploitations agricoles, les surfaces équipées de serres dont les fondations correspondent à celles mentionnées ci-dessus doivent être saisies sous les codes 801, 802, 803 810 ou 804.

Les surfaces cultivées sous abri **ne reposant pas sur des fondations en dur** font partie de la surface agricole utile et des surfaces donnant droit aux contributions (codes 806, 807, 847). On entend par « ne reposant pas sur des fondations en dur », des éléments de fondation plus légers (par ex.: piliers d'angle, socles d'angle ou autres ancrages mobiles), qui sont en principe destinés à rester au même endroit uniquement pour une durée limitée (constructions mobilières).

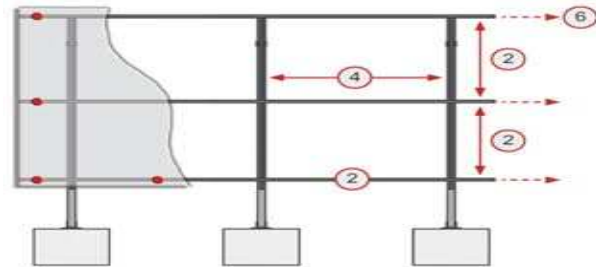
Illustrations



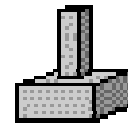
Semelle filante en éléments préfabriqués



Semelle filante en béton coulé sur place



Semelle ponctuelle



Ne reposant pas sur des fondations en dur (polytunnel)